

## Vivre et travailler dans notre école

### Informations et directives à l'adresse des élèves

Les mots clés de notre établissement sont **calme**, **respect** et **tolérance**. L'école est un lieu où chacune et chacun doit pouvoir s'épanouir le plus librement possible, se sentir bien et acquérir des savoirs.

Afin que tous puissent prétendre à leurs droits, des devoirs doivent être remplis. Les points suivants sont reconnus par nous tous :

**Le droit à la sécurité**

**Le droit d'être respecté**

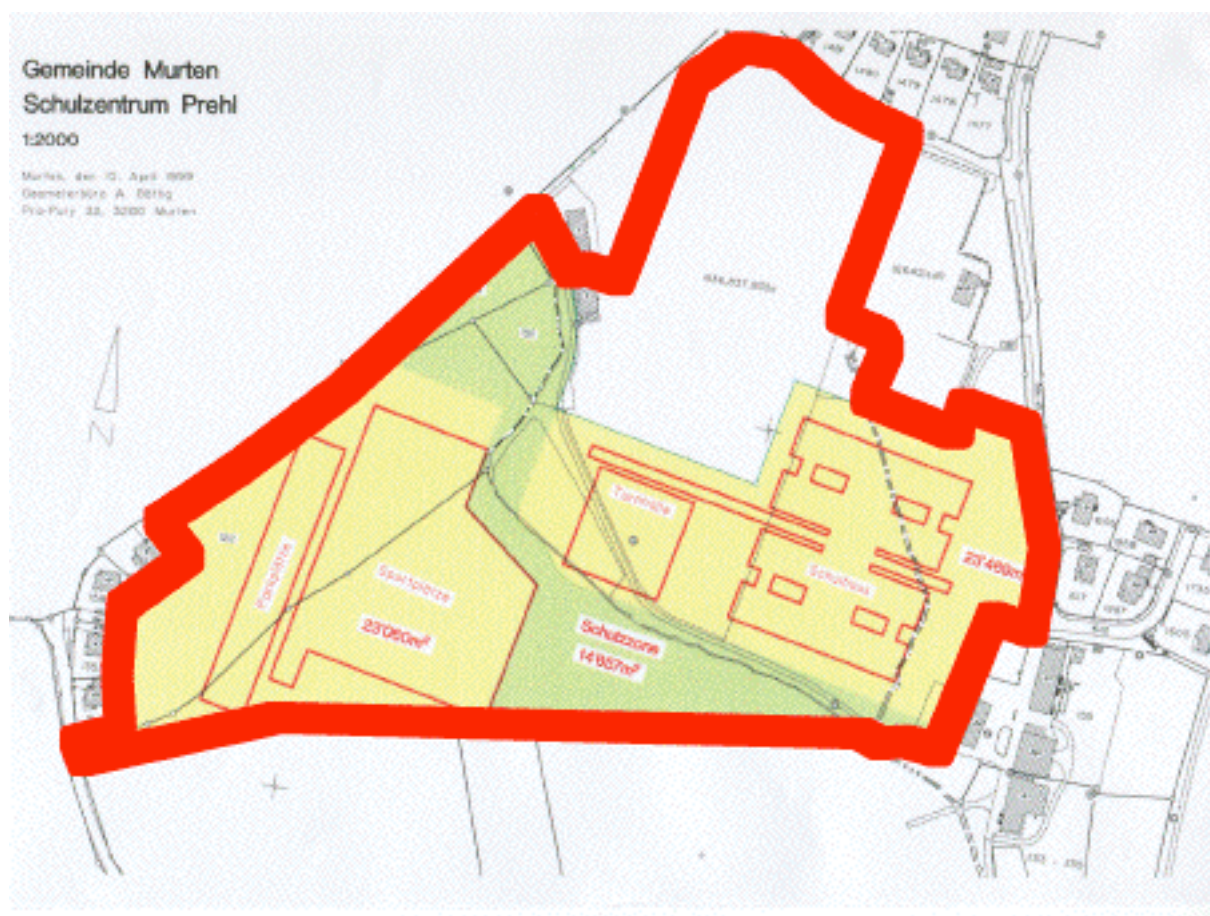
**Le sens des responsabilités**

Afin que la vie scolaire se déroule harmonieusement, il faut que chacun puisse évoluer dans un cadre où les règles sont clairement définies.

Les élèves s'engagent à respecter les règles de bienséance en signant une convention (voir annexes).

### 1. Délimitation du périmètre scolaire

Font partie du périmètre de l'école : le bâtiment scolaire, la halle de sports, l'espace récréation, les installations extérieures avec les places de sport, les zones protégées, tous les accès menant à l'école y compris les parkings. Tous les élèves doivent impérativement respecter les consignes du règlement dans ce périmètre.



## **2. Chemin d'école et parcage**

### **Sécurité**

Les élèves rentrent directement à la maison après les cours. Les parents veillent à ce que le moyen de locomotion utilisé (vélo, vélomoteur) soit en bon état de fonctionnement (lumières, freins, ...) et à ce que les règles de la circulation soient respectées. Le port du casque est fortement recommandé pour les cyclistes aussi.

### **Parcage**

Les vélos sont déposés sous l'abri. Les vélomoteurs doivent être garés sur les places qui leur sont réservées au parking officiel.

### **Engins à roulettes**

L'utilisation des engins à roulettes (trotinettes, planches à roulettes, ...) est interdite dans la zone pavée qui commence devant l'abri à bicyclettes. Les élèves portent leur engin, le déposent dans leur casier et le récupèrent à la fin des cours seulement.

### **Transports en bus scolaire**

Les élèves bénéficiant de transports en bus scolaire doivent se comporter respectueusement envers le chauffeur, les camarades et le matériel. Ils se conforment aux règles suivantes :

- Les élèves attendent le bus aux endroits prévus et restent en place jusqu'à l'arrêt du bus.
- Les élèves font preuve de ponctualité
- Il est interdit de crier, de parler à trop haute voix, de manger et de boire dans le bus.
- Les élèves se comportent correctement avec les autres.
- Les élèves obéissent aux ordres des chauffeurs.
- Les kick-boards, rollers et les planches à roulettes sont interdits dans le bus.
- L'élève causant des dégâts au véhicule en assumera les conséquences financières.
- Le règlement de l'école est aussi valable dans le bus.

## **3. La vie dans le bâtiment**

### **Accès au bâtiment**

Le bâtiment est accessible 5 minutes avant le début des cours, c'est-à-dire le matin à 07h25, respectivement à 08h15, et l'après-midi à 13h45.

Si les cours commencent à 08h20, la salle d'étude est à disposition des élèves. Les élèves ne doivent pas se tenir dans une salle de classe non surveillée.

Les élèves utilisent les entrées principales de l'école, les autres portes d'accès sont réservées aux sorties d'urgence.

### **Comportement et habillement**

Les élèves respectent le travail du concierge et du personnel de nettoyage. De plus, ils appliquent leurs consignes.

Ils se déplacent sans courir, sans crier et sans bousculer leurs camarades. Notamment, il est interdit de glisser en bas les rampes d'escalier. Ils n'utilisent aucun article de sport dans l'école (rollers, trotinettes, balles, ...).

Bien que la tenue vestimentaire soit laissée au libre choix des élèves et à celui de leurs parents, il est attendu que les élèves se présentent à l'école en tenue correcte : pas de tenue à caractère militaire, sexiste, raciste ou extrémiste, pas de tenue de plage, tels que les décolletés provocants et inappropriés à la vie scolaire ou pantalons ne tenant pas à la taille.

Ils rangent leurs effets personnels dans les casiers prévus à cet effet. Il est interdit de fixer quelque chose à l'extérieur ou à l'intérieur du casier (vis, crochets, clous, posters, ...).

Ils ne touchent pas les installations techniques (câblages, conduites, tableaux d'affichage, extincteurs, projecteurs, caméras, détecteurs de mouvements, ...).

Ils respectent l'ordre et la propreté dans les toilettes.

## **Objets de valeur**

Afin d'éviter les cas de vol dans notre école, nous invitons les élèves à suivre ces quelques conseils :

- Téléphones portables, MP3, iPod, baladeurs écouteurs et autres objets de valeur ne sont d'aucune utilité pour suivre les cours. Suscitant convoitise et jalousie, ces objets donnent lieu à des vols et aux désagréments qui en découlent.
- Ne pas venir à l'école avec d'importantes sommes d'argent.
- Ne pas laisser traîner le porte-monnaie ou des objets de valeur dans les vestiaires ou dans la salle de classe.
- Fermer le casier.
- Avant le début du cours d'éducation physique, déposer dans l'armoire de la salle de gymnastique tout objet de valeur.

**Dans ce domaine, l'école n'assume aucune responsabilité.**

## **4. La vie en salle de classe**

### **Vestes, sacs d'école et appareils électroniques**

Avant de se rendre en classe, les élèves déposeront leur veste dans leur casier. En effet, les vestes sont interdites en classe. Les sacs d'école peuvent être pris en classe, mais doivent être rangés correctement.

Les appareils électroniques (téléphones portables, MP3, iPod, écouteurs, baladeurs, jeux électroniques, ...) sont invisibles et éteints, c'est-à-dire, ils sont rangés dans le casier ou dans le sac d'école avant d'entrer en salle de classe.

### **Comportement**

Si la classe est ouverte, les élèves s'installent et préparent calmement les affaires destinées à la première leçon. Si la porte est fermée à clé, ils attendent l'arrivée de l'enseignant devant la salle de classe et sans faire de bruit.

Entre les cours, ils restent en classe et préparent le matériel nécessaire à la leçon suivante. S'ils doivent rejoindre une autre salle, ils le font sans courir.

Il est interdit de mâcher des chewing-gums durant les cours.

Pour aller aux toilettes, ils demandent la permission à l'enseignant.

Les élèves ne se rendent pas dans une salle de classe qui n'est pas la leur.

Durant les heures creuses, les élèves vont en salle d'étude. Ils n'ont pas le droit de rester en classe sans la permission d'un enseignant.

Lorsque les élèves vont à leur cours d'éducation physique, ils se munissent de chaussures de sport, des affaires de gymnastique et de quoi se doucher. Ils se changent dans les vestiaires de la halle de sports.

Toutes les quatre semaines, le cours a lieu à la piscine. Pour cela, les élèves consultent régulièrement le plan qui est affiché dans leur classe.

### **Respect du matériel, ordre et propreté**

Les élèves prennent soin du matériel et du mobilier. Ils nettoient leur place de travail et maintiennent l'ordre dans leur espace de rangement.

A la fin de chaque leçon, ils nettoient les tableaux.

Quand la classe quitte la salle, on éteint les lumières, et durant la période de chauffage, on veille à fermer les fenêtres.

Après la dernière heure en salle de classe, les élèves balayent la salle, nettoient les tableaux, montent les chaises sur les pupitres et baissent les stores.

Après chaque cours dans les salles spéciales, il faut mettre les chaises sur les tables et remettre la salle en ordre.

## 5. Midi à l'école

Durant la pause de midi, tous les élèves inscrits au repas ont le choix entre les options suivantes :

- Ils fréquentent un cours.
- Ils peuvent fréquenter la salle multimédia de 12h45 à 13h45 sous la surveillance d'un(e) enseignant(e). La présence des élèves inscrits pour la salle multimédia est contrôlée.
- Ils peuvent rester au restaurant scolaire de 12h45 à 13h45.
- Ils peuvent quitter le bâtiment scolaire et profiter de l'espace extérieur. Dans ce cas de figure, il va de soi que l'école ne peut prendre aucune responsabilité à l'égard des élèves ne voulant pas participer à l'offre « Midi à l'école ».

L'école n'est pas un lieu dont les élèves peuvent disposer à leur guise pendant la pause de midi. Les portes d'entrée du bâtiment scolaire restent fermées de 12h45 à 13h45.

Les élèves qui sortent du cours d'économie familiale à 13h30 quittent le bâtiment par les portes de secours près des cuisines.

Durant la pause de midi, les élèves doivent respecter les règles en vigueur à l'école et en particulier :

- Ils ne circulent pas dans le bâtiment et n'ont pas accès à l'étage (sous réserve de l'accès à la salle multimédia et de la fréquentation de cours particuliers).
- Ils ne se tiennent pas dans les couloirs du rez-de-chaussée.
- Ils ne se rendent pas dans une salle de classe de l'étage, sauf sous la responsabilité d'un professeur. Ce cas de figure doit rester exceptionnel et le ou la responsable de la surveillance de la salle multimédia doit en être informé/ée.
- Il est interdit d'entrer et de sortir du bâtiment à plusieurs reprises.

### L'atelier multimédia

L'atelier multimédia débute à 12h45 et se termine à 13h45.

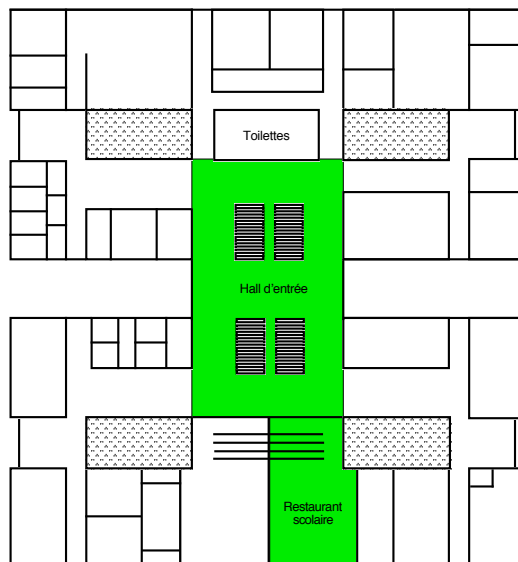
Tous les élèves inscrits doivent être présents à 12h45.

- Toute consommation dans la salle est interdite (boissons et autres).
- Les élèves travaillent dans le calme. En principe, ils travaillent individuellement (travaux de groupe sur demande).
- Les ordinateurs sont à disposition pour des travaux scolaires, et l'on n'imprime que les documents en rapport avec les cours.
- La personne responsable se réserve le droit de surveiller les activités des utilisateurs.
- La personne responsable effectue un travail de surveillance, elle n'est pas sensée donner des appuis particuliers.
- Avant de quitter la salle, chaque élève vérifie sa place de travail : celle-ci doit être propre et rangée.

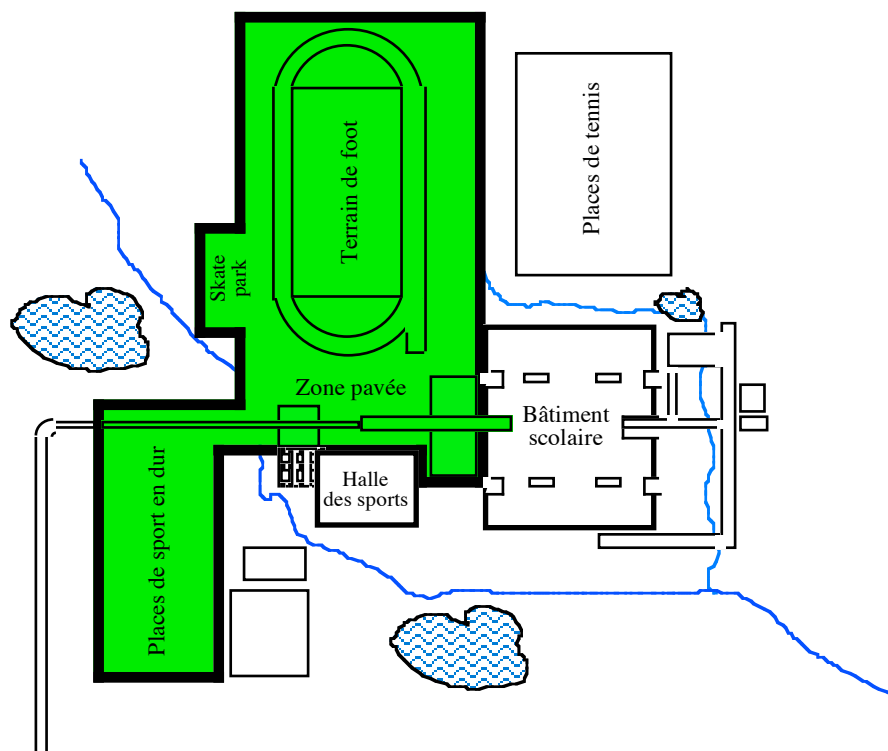
## 6. Récréation

Durant la récréation 10h00 – 10h20, les élèves peuvent fréquenter l'espace de récréation à l'intérieur et à l'extérieur (confère zones vertes sur les plans). Tous les élèves sont responsables de la propreté de l'espace récréation. Ils déposent leurs déchets dans les poubelles prévues à cet effet.

L'espace de récréation à l'intérieur comprend le hall d'entrée et le restaurant scolaire. L'espace situé devant la salle des maîtres et les bureaux de la direction, ainsi que les couloirs ne sont pas à disposition des élèves pour la récréation.



L'espace de récréation à l'extérieur comprend la zone pavée devant les bâtiments scolaires, les places de sport en dur, le terrain de foot et le parc pour les planches à roulettes. Cet espace de récréation doit être strictement respecté pendant la récréation. Il est strictement interdit de le quitter pendant la pause.



Le parc pour les planches à roulettes fait partie de l'espace récréation. Les utilisateurs doivent néanmoins porter un casque, des genouillères et des coudières. L'utilisation du parc est au risque et péril de chacun. La cour située derrière le nouveau bâtiment du club de foot ne fait pas partie de l'espace récréation.

## 7. Distributeurs SELECTA

### Principes de base :

Les distributeurs Selecta sont à disposition des élèves uniquement en dehors des heures de classe.

Les élèves qui n'ont pas de cours d'éducation physique n'ont pas le droit de pénétrer dans le complexe sportif.

Les halles de sport, les salles de théorie ainsi que les tribunes sont réservées pour les cours uniquement et ne sont pas des lieux de séjour.

### Heures d'accès :

L'accès aux distributeurs Selecta est autorisé aux heures suivantes :

avant 07h30, durant la récréation de 10h00 à 10h20, dès 11h55, avant 13h45 et à partir de 15h30.

**Les élèves respectent strictement l'horaire ci-dessus.**

## 8. Produits illicites

Toute forme d'armes ainsi que toute boisson alcoolisée, cigarettes et autres produits illicites sont interdits dans tout le périmètre de l'école.

## 9. Annexes

### 9.1 Convention

Cette convention aide à définir de manière générale les droits et obligations des personnes qui travaillent dans notre école. Elle tente en particulier de réglementer l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

#### **Je respecte les dispositions légales, les directives et les règles de bienséance**

L'école du CORM se base sur la législation du canton de Fribourg. Ces dispositions légales sont complétées par les statuts de l'association des communes, le règlement scolaire du CORM et les directives internes du comité d'école, de la direction, des enseignants et des concierges.

L'utilisation des TIC à titre privé est tolérée, pour autant que l'accès se fasse au moyen du mot de passe personnel.

#### **Dispositions générales**

#### **Pour les TIC en particulier**

#### **Je respecte les valeurs humaines et sociales**

Je refuse toute forme de racisme ou d'extrémisme dans notre école.

J'accepte aussi que toute forme d'objets ou de substances illicites (armes, drogues...) ne soient pas tolérés dans notre école.

Il est interdit de rechercher, de télécharger, d'enregistrer ou de diffuser des documents qui sont contraires aux lois en vigueur, notamment : les pages qui portent atteinte à la dignité humaine, les pages à caractère raciste, extrémiste ou pornographique, ou les pages qui constituent une apologie du crime ou de la violence.

#### **Je respecte les autres**

Notre école doit être un lieu où chacune et chacun doit pouvoir s'épanouir. Je respecte les autres et je fais preuve de tolérance tout en évitant la discrimination et la violence.

Je respecte les règles de bienséance dans mes publications et mes communications sur Internet ("netiquette"), notamment : dans mes e-mail, dans les espaces de discussion (chat-room) et les forums.

#### **Je prends soin du matériel et des équipements de l'école**

Je prends soin du matériel et des équipements de l'école, notamment : des locaux, du mobilier, des appareils, du petit matériel ...

J'annonce tout dommage ou dysfonctionnement que j'ai constaté, ou que j'aurais provoqué moi-même.

J'utilise le matériel informatique de manière adéquate. J'annonce immédiatement les dysfonctionnements ou les abus.

Je n'installe des logiciels sur nos ordinateurs qu'avec l'autorisation d'une personne responsable (protection contre les virus).

#### **Je respecte la propriété d'autrui**

Je respecte la propriété d'autrui et je n'utilise pas son matériel sans son autorisation.

Si j'utilise des contenus de pages internet, je respecte les droits d'auteurs en citant les sources.

Je traite les fichiers et les mots de passe avec toute la confidentialité qui s'impose.

## 9.2 Règles du CORM / OSRM pour tous ses partenaires

L'école est un lieu où chacune et chacun doit pouvoir s'épanouir le plus librement possible, se sentir bien et acquérir des savoirs. Afin que tous puissent prétendre à leurs droits, des devoirs doivent être remplis. Les points suivants sont reconnus par nous tous :

### **Le droit à la sécurité** **Le droit d'être respecté** **Le sens des responsabilités**

#### **Respect**

- J'accepte et je respecte les différences culturelles, sociales, religieuses et ethniques de tous dans notre école.
- Je respecte les autres et je suis poli.
- J'exprime mes opinions sans crainte.
- J'accepte les remarques et directives de tous les enseignants, des concierges et de leur personnel.
- J'accepte que les espaces réservés aux enseignants ne soient pas accessibles aux élèves.
- Les élèves n'entrent pas dans une autre salle de classe que la leur.
- Je me déplace calmement dans les bâtiments et ne dérange pas les autres classes.
- J'ai une attitude adéquate lors des activités culturelles et sportives.

#### **Cadre de vie**

- Je m'engage à respecter l'environnement ainsi que tout le complexe scolaire et sportif de notre école.
- Je prends soin des bâtiments scolaires, des installations sportives, du mobilier et du matériel scolaire.
- Je n'endommage pas le matériel de mes camarades.
- Je ne mâche pas de chewing-gum durant les cours.
- Les portables, baladeurs et jeux électroniques sont rangés avant d'entrer en salle de classe.
- L'habillement et l'hygiène doivent être adaptés au milieu scolaire.
- Les classes sont rangées et les toilettes tenues propres.
- Je contribue aux économies d'énergie.
- 

#### **Sécurité**

- Je respecte les règles de circulation sur le chemin de l'école et du retour à la maison.
- Je me comporte respectueusement dans les bus et je me plie aux consignes de chauffeurs.
- Je ne provoque aucune bousculade.
- Je quitte le bâtiment lorsque mes activités scolaires sont terminées.
- Je n'utilise aucun article de sport dans l'école (rollers, trottinettes, balles, etc.).
- Je dispose d'un casier pour y ranger mes affaires privées.
- J'évite toute forme de violence physique, psychique et verbale.
- J'accepte que toute forme d'armes ainsi que l'alcool, la nicotine et les autres drogues sont interdites à notre école.

#### **Administration**

- Je suis ponctuel.
- En cas d'absence, je me conforme aux consignes de l'école.
- Je transmets les documents administratifs dans les délais.
- Le carnet de devoir est un document officiel.
- Je ne quitte pas l'enceinte de l'école pendant le temps d'école sans autorisation.